



## L'Épiphanie

### AVIS PUBLIC

#### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357-22

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 février 2022, le Règlement numéro 357-22, intitulé « Règlement numéro 357-22 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 288-08-14 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et certains critères d'évaluation et afin d'élargir l'application du règlement aux projets de construction et d'agrandissement de plus de 25 mètres carrés sur l'ensemble du territoire assujetti ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 mars 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 mars 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 mars 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE